Règlement de la course “Occi’Run 2020”

Préambule:

L’Association Gym loisirs Séreilhac affiliée EPGV organise le 07 juin 2020 sa 3ème édition de la manifestation « Occi’run ».
La manifestation est un parcours pédestre non compétitif non chronométré qui se veut festif et ludique à découvrir seul ou en groupe selon les activités, épreuves ou défis sportifs.
Convivialité, bonne humeur, entraide et dépassement de soi le tout dans une ambiance de folie c’est notre leitmotiv.

Article 1 : Organisation

L’organisation de la manifestation est dévolue à l’association Gym loisirs dont le siège social est situé au 12 rue Eugène Delacroix à Sereilhac (87620) affilée à la FFEPGV (fédération française d’éducation physique et de gymnastique volontaire).
L’association fait appel à des prestataires extérieurs pour : la gestion des inscriptions, l'installation de certains obstacles.

Article 2 : Lieu et Date

L'épreuve se déroulera le dimanche 07 juin 2020 sur le site de la salle polyvalente de Séreilhac de maison neuve et sur des terrains privés jouxtant celui-ci.
Le départ sera donné sur l’esplanade devant la salle où aura lieu l’échauffement.
Pour des raisons de sécurité les départs s'effectueront par vagues 50 personnes toutes les 15 minutes.

Article 3 : Inscription

Les inscriptions se feront jusqu’au 06 juin 2020 et dans la limite des places disponibles au nombre de 500 personnes.
Par internet selon le formulaire disponible sur le site occi-run.adeorun.com
Nous attirons voir attention sur le fait que votre engagement ne sera valide que si tous les documents demandés sont en notre possession, le cas contraire nous nous verrions contraint de vous refuser le départ sans remboursement de votre inscription.
Les inscriptions sur place seront possibles le dimanche 07 juin (de 9h à 14h30) sous réserve des places disponibles et sur présentation des documents suivant :
- Certificat médical avec la notion de : non contre-indication à la course en compétition
- D’une autorisation parentale pour tout enfant de moins de 16 ans à la date de la manifestation.

Les documents originaux ou photocopies fournis seront conservés par l’organisation en tant que justificatifs en cas d’accident.
Pour des raisons de sécurité et afin d’assurer le bien-être des participants l’organisation se réserve le droit de modifier le nombre et l'organisation des vagues jusqu'à la date de la manifestation.

Article 4 : Retrait des dossards :

Il se fait uniquement le jour de la manifestation au minimum 1h avant le départ de votre vague (sous condition que votre dossier soit complet et valide).
Celui-ci est strictement personnel, il ne peut être rétrocédé à une tierce personne.

Article 5 : Identification des participants:

Chaque participant(e) est muni(e) d'un dossard qu'il fixera de manière visible. Toute personne sans dossard ne sera pas admise sur le parcours.

Article 6 : Conditions de participation

L'identification des parcours peut être visualisée sur un plan.

Les distances de 3 et 7 kms seront jalonnées d'obstacles.

Tous les critères sont réunis pour obtenir un parcours rempli d'embûches, de l'eau, de la boue, des bois, filets et surprise ...bref un parcours qui conviendra à tous les niveaux.

Il est nécessaire d'être apte à nager sur une courte distance .Aucune obligation n'est faite au participant de franchir les obstacles. Il pourra les contourner s'il le souhaite.

Le participant est seul responsable de son parcours, il engage son entière responsabilité en cas d'accident pouvant se produire sur ce dernier, y compris lors du franchissement d'obstacle et des passages en eau, s'il n'a pas respecté les règles élémentaires de sécurité ou les consignes spécifiques placées à proximité ou annoncées par le ou les bénévoles.

La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour des raisons de sécurité .Dans ce cas, des messages seront annoncés par le biais de la sonorisation générale ou pas les bénévoles sur le parcours.

Article 7 : Le parcours.

Deux distances sont proposés au choix du participant selon sa condition physique ou/et son âge.

-7 km avec 30 obstacles pour adulte et enfant à partir de 12 ans révolu à la date de l'événement

-3 km avec 17 obstacles pour adulte et enfant à partir de 6 ans révolu à la date de l'événement

Pour le 3 km un prix avantageux dit tarif famille est mis en place pour favoriser les inscriptions de parent avec leur enfant afin qu'ils partagent ce moment sportif et convivial.

Chaque participant à la manifestation bénéficiera de deux ravitaillements pendant le parcours.

Article 8 : Tenue vestimentaire

Il est conseillé de porter des vêtements longs couvrant une large partie du corps.

Pour être en relation avec le thème de la course les déguisements sont les bienvenus mais ne devront pas entraver la progression des participants, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

Les équipements obligatoires est une bonne paire de chaussures.

Les bijoux sont très fortement déconseillés (collier, bracelet, montre, boucles d'oreilles …)

Aucune plainte ne sera prise en compte en cas de dégradation du matériel personnel.

Article 9 : Sécurité

Pour prévenir tout incident musculo-squelettique avant chaque vague un échauffement sera proposé et animé par une animatrice Gv .

Les parcours sont supervisés par des 3 animatrices GV diplômées et les obstacles positionnés sur des points d'eau seront sous la surveillance de maître-nageur et animateur canoë kayak diplômé.

A chaque difficulté ou obstacle un à deux bénévoles de l'organisation seront présent pour réguler le flux, sécuriser le passage des participants et le cas échéant demander l'intervention du service de secours.

Le service de secours est assuré par l'organisme « La Croix blanche »qui interviendra à tout moment sur le parcours.

Tout participant faisant appel au service de secours se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas d'intervention du service de secours celui-ci prendra la direction des opérations et mettra en œuvre tous les moyens appropriés.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité un véhicule de sécurité.

Article 10 : Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile celles de leurs préposés et de tous les participants à la manifestation « Occi'run » du 07 juin 2020 sur la commune de Séreilhac auprès du groupe GROUPAMA

PARIS VAL DE LOIRE Courtage ,60 Boulevard Duhamel du Monceau - 45160 OLIVET Tél : 09.72.72.28.85.

L'association gym loisirs décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, perte ou détérioration) de tout objet, matériel ou autre quel qu'il soit . Il est fortement recommandé aux participants de vérifier ou de souscrire auprès de leur assureur une garantie individuelle accident. Chaque participant s'engage sur le parcours en toute connaissance de cause. Il dégage par avance les organisateurs de toutes responsabilités pénales ou civiles en cas d'accident corporel quel qu'il soit, ou matériel qui pourrait survenir.

Article 11 : Environnement

Il est demandé à chaque participant de respecter la propreté du site .Des poubelles seront à la disposition des concurrents après les ravitaillements.

Article 12 : Annulation

L'organisation se laisse le droit , en cas de force majeure , d'évènement climatique , de catastrophes naturelles ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, de modifier ou d'annuler l'épreuve .Tout engagement est ferme et définitif . Il ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Article 13: Engagement

L'inscription d'un participant à l'épreuve « Occi'run 3 » d**u 7 juin** 2020 atteste qu**'**il a pris connaissance du présent règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Fait à Séreilhac le **5 février 2020**

Validé par La présidente de Gy**m** Loisirs

Association affiliée FFEPGV